



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°28-2010/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
Trésorier	1
DJA	1
JONC	1
Archives	1
Intéressés	4

DELIBERATION

portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°47-2009/APS du 6 août 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°68-2009/APS du 26 novembre 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°75-2009/APS du 29 décembre 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°15-2010/APS du 25 mars 2010 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 22 JUILLET 2010, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La représentation de la province au sein des organismes et comités, mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est modifiée comme suit :

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (TOURISME)

Au conseil d'administration du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud (Fondation Catala-Stucki) » :

Madame Odette MOINDOU remplace Madame Ilaisaane LAUOUVEA en tant que titulaire.

SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux :

Monsieur Sylvain PABOUTY remplace Madame Ilaisaane LAUOUVEA en tant que titulaire ;

Madame Ilaisaane LAUOUVEA remplace Monsieur Sylvain PABOUTY en tant que suppléante.

SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Au conseil d'administration du collège de Païta Nord :

Désignation de **Monsieur Silipeleto MULIAKAKA**.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Pierre FROGIER